

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys
Réuni à Aire sur la Lys, le 12 décembre 2025

Étaient présents :

Mmes Chevalier, Delrue, MM. Beauchamp, Bezirard, Borrewater, Cambien, Dissaux, Hocq, Legrand, Mequignon, Perin, Waymel

Étaient excusés :

Mmes Duwicquet, Goube, MM. Barbarin, Belabbes, Caillieret, Dieusart, Haesbroeck, Houssin, Ledoux

Vu le rapport n° 34-25

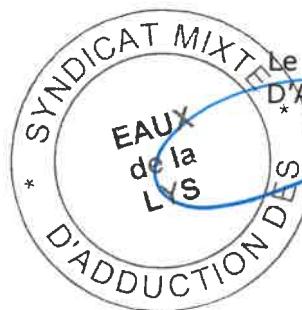
Le Comité Syndical prend acte de la communication du rapport annuel du Déléguétaire pour l'année 2024, conformément à l'article 75.4 du contrat de concession mais il demande de formaliser dans un courrier adressé à l'exploitant les observations et incohérences présentes dans celui-ci.

VOTANTS : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean-Claude DISSAUX

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

ANNEE 2024

L'article 75.4 du contrat de concession du service public indique que : « *Le concessionnaire est tenu de produire annuellement (...) un rapport annuel au titre de la loi « Barnier » : « Rapport Annuel du déléguétaire », remis au plus tard le 31 mai de l'année N+1 au titre de l'année N* »

Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux (CGE) a transmis le 30 mai 2025 le compte rendu établi pour l'exploitation des installations du Syndicat au titre de l'année 2024.

1. Compte rendu technique

❖ Gestion des volumes d'eau et production sur l'année 2024

30 098 620 m³ ont été prélevés dans la Lys.

27 345 900 m³ ont été refoulés depuis l'usine d'Aire sur la Lys.

Les pertes d'eau de service représentent 9,1 % des volumes traités, elles correspondent aux volumes d'eau nécessaires au lavage des filtres, ainsi qu'aux rejets de l'Actydin, aux purges des décanteurs, aux robinets de prélèvements, aux analyseurs ainsi qu'au nettoyage de certains équipements.

Le total des volumes vendus s'élève à **27 397 798 m³** (-5,52 % par rapport en 2023), répartis comme suit :

MEL	23 829 531 m ³	- 1,43 %
CALL	3 272 887 m ³	- 27,72 %
Lestrem (Noréade)	0 m ³	
Laventie (Noréade)	0 m ³	
CAPSO	193 490 m ³	+4,41 %
Saint-Venant (EPSM)	26 724 m ³	+ 27,54 %
Saint-Venant (CABBALR)	75 166 m ³	- 12,83 %

Un dysfonctionnement a été détecté sur l'un des compteurs CAPSO en décembre 2024. Après analyse des données et échanges avec les services de la CAPSO, une régularisation a été réalisée selon les modalités prévues dans la convention de vente d'eau.

Contrairement à 2023, Lestrem et Laventie (Noréade) n'ont enregistré aucune consommation.

Par ailleurs, le volume MEL annoncé par Veolia (23 829 531 m³) ne correspond pas exactement à la somme des volumes mensuels transmis dans les comptes-rendus périodiques (23 789 764 m³), ce qui nécessitera une clarification.

Le volume total acheté en 2024 s'élève à 112 411 m³.

La différence entre les volumes refoulés et les volumes vendus s'explique :

- par les achats d'eau effectués auprès de la MEL et de Noréade lors de l'arrêt technique de l'usine ;
- par les pertes d'eau liées à la vidange des réservoirs lors du nettoyage annuel ;

Le débitmètre de Prémesques a été remplacé lors de l'arrêt technique 2024.

En 2024, les volumes prélevés à Verchin correspondent aux essais habituels de maintenance. L'état de la ressource sur cette année n'a pas nécessité l'activation du soutien d'étiage de la Lys.

L'usine a produit 4 530 tonnes de terres de décantation en 2024, contre 5 409 tonnes en 2023, soit une baisse de 16,25 %. L'année 2023 avait été marquée par des précipitations exceptionnelles à la fin octobre et au début novembre, qui se sont prolongées jusqu'en janvier 2024 et ont fortement dégradé la qualité de l'eau brute.

❖ Consommation d'énergie sur les différents sites

La consommation d'énergie électrique de l'ensemble des installations de l'usine d'Aire sur la Lys représente un total de 11 050 557 kWh (- 8,6 % par rapport à 2023). Cette diminution est principalement due à la baisse du volume produit et à l'optimisation du dimensionnement des compresseurs ozone.

Celle du site de Prémesques est elle aussi en baisse avec un total de 3 937 193 kWh (- 4,8% par rapport à 2023).

Concernant le site de Beuvry, la baisse de la consommation d'énergie est significative avec un total de 1 155 048 kWh (- 25,1 % par rapport à 2023), mais elle est cohérente avec la baisse des volumes refoulés.

❖ Bilan de consommation des réactifs

Le bilan de consommation des réactifs permet de constater que la diminution de la consommation de microsable observée en 2023 se maintient en 2024 depuis le remplacement des hydrocyclones en 2021.

Il met également en évidence une baisse de la consommation de permanganate de potassium, de 33,4 % par rapport à 2023. Cette réduction s'explique par quelques perturbations d'exploitation ainsi que par la réalisation d'essais ultrasons au niveau de la réserve. Ces essais avaient pour objectif de limiter la production algale constatée dans le storage tout en réduisant la consommation de permanganate de potassium.

Toutefois, ils ont été interrompus en raison de plusieurs dysfonctionnements constatés sur le traitement en aval.

Les consommations annuelles de chlorure ferrique décantation, telles qu'indiquées dans le tableau récapitulatif des consommations par réactif, ne sont pas cohérentes avec les explications fournies par Veolia.

En effet, Veolia indique que la consommation de 2024 (208 376 kg) est identique à celle de 2023 (208 389 kg), alors que le tableau récapitulatif mentionne 488 349 kg pour 2023, soit deux valeurs différentes pour la même année.

De plus, dans le paragraphe situé juste au-dessous de cette explication, Veolia évoque une forte amélioration de la consommation, ce qui est contradictoire : d'une part, la consommation est censée être identique à celle de 2023, et d'autre part, elle serait nettement inférieure.

Enfin, la consommation annuelle annoncée pour 2024 (208 376 kg) ne correspond pas à la somme des consommations mensuelles, qui s'élève à 221 410 kg selon le compte-rendu mensuel fourni par Veolia.

Une hausse de 15,6 % par rapport à 2023 est observée pour la production totale d'ozone destinée à la désinfection. Veolia attribue principalement cette hausse à un besoin accru de désinfection, lié à une qualité de l'eau brute plus variable ou dégradée en 2024. Cette hausse est également constatée sur la consommation de chlore.

Deux non-conformités aux limites de qualité ont été constatées sur l'eau traitée par Veolia Eau et déclarées à la préfecture : la première en sortie de Beuvry sur les pesticides totaux à 0,588 µg/L (norme à 0,50 µg/L) le 1^{er} février 2024 et la seconde en sortie de la station de Prémesques sur le Flufénacet-ESA à 0,15 µg/L (norme à 0,10 µg/L) le 12 décembre 2024.

L'auto-contrôle de l'exploitant a, quant à lui, révélé 1 non-conformité aux limites de qualité sur les paramètres physico-chimiques. Cependant, le compte-rendu ne fournit aucune précision sur la nature de cette non-conformité sur l'eau traitée. Elle n'est d'ailleurs pas mentionnée dans les rapports mensuels transmis, une explication sera demandée à Veolia.

Par ailleurs, Veolia a transmis un tableau faisant état de plusieurs dépassements pour les molécules Flufénacet ESA et chloridazone desphényle. Toutefois, ces non-conformités concernent des analyses réalisées sur l'eau brute, laquelle n'est pas soumise à la limite de qualité de 0,1 µg/L, mais à un seuil de 2 µg/L.

Au cours de l'année 2024, le chlorothalonil R471811 a été déclassé en tant que métabolite non pertinent, avec une limite de qualité sur l'eau traitée passant de 0,10 µg/L à 0,90 µg/L. Néanmoins, les analyses de l'année montrent encore des concentrations moyennes de 0,25 µg/L dans l'eau brute et de 0,22 µg/L dans l'eau traitée.

Dans le contexte actuel, marqué à la fois par la persistance de certains métabolites de pesticides et par l'évolution de la réglementation, Veolia a mené une campagne d'investigation sur le traitement du chlorothalonil et du COT. L'objectif était de déterminer les taux de traitement à appliquer en charbon actif en poudre au niveau du débourbeur. Ces essais ont permis d'établir de premières conclusions quant aux limites des capacités techniques des installations actuellement en place, ainsi que sur les conséquences financières associées.

2. Compte rendu financier

Les chiffres figurant dans le compte rendu financier de l'exploitant correspondent à des données réelles, c'est-à-dire aux éléments comptables effectivement réalisés au 31 décembre de l'année considérée.

L'analyse comparative donne les résultats suivants :

Objet	Résultats 2023	Résultats 2024	Variation (%)
Produits	7.765.294	8.725.445	+ 12,36
Exploitation du service	7.765.294	8.725.445	+ 12,36
Charges	6.773.597	10.487.718	+54,83
Personnel	1.585.196	1.885.434	+18,94
Energie électrique	1.061.090	2.421.390	+128,20
Achats d'eau	46.303	39.552	-10,82
Produits de traitement	618.794	551.872	-2,92
Analyses	181.113	178.178	-1,62
Sous-traitance, matière et fournitures	657.217	1.476.179	+124,61
Impôts locaux et taxes	443.646	471.656	+ 6,31
Autres dépenses d'exploitation	552.644	456.949	-17,32
- Télécommunication, poste et télégestion	67.273	78.829	+17,18
- Engins et véhicules	119.605	91.849	-23,21
- Informatique	357.277	344.205	-3,66
- Assurances	59.668	42.346	-29,03
- Locaux	217.597	211.632	-2,74
- Autres	-268.775	-311.913	-16,05
Redevances contractuelles	30.943	30.943	0
Contribution des services centraux et recherche	501.940	468.937	- 6,57
Charges relatives aux renouvellements	804.964	968.252	+20,29
- Pour garantie de continuité du service	62.597	50.957	-18,60

- programme contractuel (renouvellements)	742.367	917.296	REÇU EN PREFECTURE
Charges relatives aux investissements	289.749	1.538.286	le 30/12/2025
- Programme contractuel (investissements)	125.414	1.350.006	Application agréée E-legalite.com
- Fonds contractuel (investissements)	164.335	188.280	99_BE-059-255902892-20251230-34_25-DE +14,57
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux-recouvrement	0	92	
Résultat avant impôt	991.697	-1.762.273	-277,70
Impôt sur les sociétés	247.917	0	-100
Résultat brut	743.780	-1.762.273	-336,935

L'augmentation du poste "énergie électrique" s'explique principalement par la hausse des taxes sur l'électricité.

Le poste de sous-traitance augmente nettement (+124,61 %), notamment parce que plusieurs opérations de maintenance préventive sont désormais confiées à des prestataires externes. L'année 2024 est aussi marquée par le curage du storage.

Enfin, les postes "programme contractuel d'investissement" (+976,44 %) et "charges relatives aux investissements" (+365,95 %) connaissent une forte hausse en raison du rattrapage des retards accumulés sur 2023.

* * *

L'exercice se solde par un déficit de 1 762 273 €. Ceci ne signifie pas que le contrat soit déficitaire car la réalité des comptes n'apparaît que très imparfaitement dans cette présentation. En 2022, suite à l'audit financier réalisé par le SMAEL sur les comptes 2021, des explications avaient été sollicitées pour clarifier certaines dépenses (RH, postes de dépenses mutualisés au niveau de l'agence territoriale de Veolia, voire au siège régional) : aucune réponse précise n'a été fournie, il se confirme donc que l'exploitant est plus enclin à décrire d'hypothétiques déficits qu'à justifier ses excédents.

Au niveau technique, l'analyse du document fait apparaître de nombreuses incohérences entre les chiffres transmis et analysés mensuellement et les chiffres inscrits dans le Rapport Annuel du Délégataire. Cela traduit le manque de fiabilité des données, sujet récurrent sur lequel les services échangent au quotidien avec Veolia.

Vu, le

05 DEC. 2025

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX